

Madame la Rectrice,

Je souhaite tout d'abord à mon tour la bienvenue à nos nouveaux collègues arrivants dans l'académie mais aussi dans la fonction pour certains et les assure de tout le soutien de mon organisation syndicale dans l'exercice de leurs missions.

Merci de nous permettre d'intervenir aujourd'hui, durant l'un de ces trop rares moments où nous nous trouvons réunis, même si nos collègues adjoints et gestionnaires n'ont pu être présents physiquement.

Nous avons bien entendu tous déjà réfléchis et préparé le retour de nos élèves et personnels au sein de nos établissements, mais il est clair, au regard des informations qui nous sont livrées aujourd'hui, que nous allons devoir faire face aux inquiétudes, voir à la défiance, de certains parents, élèves et personnels sur les questions de vaccination notamment.

Le protocole mis en place au niveau académique doit permettre une vaccination "massive" des élèves en établissement scolaire. Nous ne pourrons organiser la vaccination en établissement que si les opérations sont menées par des équipes sanitaires extérieures qui ne découvrent pas les moyens infirmiers des EPLE. Nous pouvons nous charger de la collecte des accords parentaux, des rendez-vous et de la fourniture d'un local si l'établissement en dispose. Mais cette organisation nécessite d'être largement anticipée et les établissements sollicités devront être accompagnés.

La question de la continuité pédagogique reste toujours ouverte et place les équipes dans des situations compliquées lors de la survenance de cas COVID dans une classe. L'hybridation a montré ses limites et la mobilisation des enseignants dans ce contexte sanitaire depuis maintenant 1 an et demi tend à s'essouffler et reste hétérogène suivant les établissements. Dans ce contexte les perdirs se retrouvent parfois bien démunis.....

Mais le COVID n'occupe pas, heureusement, toute notre attention, notamment au niveau syndical. Plusieurs dossiers seront essentiels durant cette année scolaire:

- La question des enseignants stagiaires/contractuels reste préoccupante au regard de la décision unilatérale de réduction de leur présence dans les établissements. Les équipes de directions ont été mises dans des situations délicates, voire aberrantes, dans certains cas au moment de constituer les services et les EDT. Ce dossier doit être revu, en concertation avec les Représentants PERDIRS, dans l'intérêt de chacun et surtout des futures contractuels alternants de la rentrée prochaine.
- Notre organisation syndicale salue la décision de passer en contrôle continu sur les épreuves non terminales du BAC. L'organisation précédente méconnaissait clairement la charge de travail dévolue aux proviseurs adjoints et à leurs équipes. Néanmoins cette évolution (40% de la note finale) questionne aujourd'hui les enseignants sur leurs modes d'évaluation des lycéens et nécessite un réel travail sur cette question en collaboration avec les corps d'inspection. La question de la gestion de l'absentéisme ressurgit également à cette occasion.
- Par ailleurs ID demande que les indemnités d'examen soient maintenues au même niveau financier qu'avant la réforme du lycée pour les perdir en LGT et en LP et que les textes soient modifiés en conséquence. Nous rappelons que nous avons dénoncé le retrait de ces indemnités pour la session 2020 qui a constitué une perte significative du pouvoir d'achat pour les personnels de direction en lycée. Au moment où le ministère parle de notre revalorisation ce signe est extrêmement négatif.
- Nous rappelons notre opposition constante à l'évaluation de l'adjoint par le chef d'établissement. ID a participé à toutes les réunions au ministère sur ce sujet et a rappelé à chaque fois cette position. ID a obtenu des aménagements significatifs par rapport au projet de départ. Cependant si le ministère persiste sur ce sujet de l'évaluation de l'adjoint nous donnerons une consigne aux collègues pour résister à cette procédure, consigne qui ne défavorise pas les adjoints, bien entendu. Nous serons également vigilants quant au versement de la prime annuelle et notamment sa part variable. Nous veillerons à ce que les adjoints ne soient pas systématiquement écartés des seuils les plus élevés au profit des seuls chefs. Seul le niveau d'atteinte des missions fixées doit guider le plafond annuel de la prime.

 Nous réitérons notre exigence d'une prise en compte des missions supplémentaires de type PIAL par une revalorisation salariale spécifique. De plus, nous alertons sur l'ajout constant de nouvelles missions sans diminution de notre charge de travail qui conduit à l'augmentation continue des RPS.

Enfin, Mme la Rectrice, je terminerai cette intervention par une remarque d'ordre statistique soufflée par un collègue lors de notre dernière assemblée générale. Une lecture assidue de la circulaire de rentrée permettra de constater que l'on retrouve 23 fois le mot élève, 13 fois le mot professeur, 2 fois les mot parent & recteur et 1 fois les mots inspecteur et chefs d'établissement.

Merci.